

**SENAT DE BELGIQUE**

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission d'enquête parlementaire  
concernant les événements du Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DES AUDITIONS

**Vendredi 20 juin 1997**

SOMMAIRE

**AUDITION DE M. J. SWINNEN**

(Orateurs: M. Swinnen, Mme Willame-Boonen, Mme Dua, MM. Calowé, Destexhe, Verhofstadt, Ceder, Mahoux, Goris, De Decker, Hostekint et Mme Lizin.)

*Le Compte rendu analytique* des auditions qui se déroulent à huis clos  
est distribué uniquement aux membres de la commission

## **PRESIDENCE DE M. SVAELEN, PRESIDENT**

La réunion est ouverte à 10 h 20 m.

### **AUDITION DE M. SWINNEN**

—M. Swinnen prête serment.

M. le Président.—Notre enquête se concentre maintenant sur les événements qui se sont produits immédiatement après l'attentat contre l'avion présidentiel ainsi que sur le thème du retrait du contingent belge et de la MINUAR. Nous vous demandons d'abord comment vous avez vécu les événements des 6 et 7 avril. Que savez-vous des circonstances de l'assassinat des dix paras ?

Une deuxième partie portera sur la prise de décision proprement dite pour le retrait du contingent belge.

M. Swinnen (en néerlandais) — Il est difficile de répondre à votre première question parce que, étant donné la situation anarchique, il était impossible de savoir ce qui s'est exactement passé les 6 et 7 avril et d'évaluer dans quel sens la situation évoluerait.

Après la mort du président, nous avons mis tout en oeuvre pour réunir le corps diplomatique, c'est-à-dire les personnes associées à l'exécution des accords d'Arusha. La première réaction de mes collègues et moi-même fut de convoquer une réunion pour nous concerter avec les responsables politiques et avec les personnes de la MINUAR. Il fut décidé de se réunir le jeudi 7 avril vers 9 heures du matin à l'ambassade américaine, plan qui ne pouvait être exécuté que s'il y avait des garanties de sécurité suffisantes. La situation s'avéra toutefois trop dangereuse.

Le colonel Rusatira m'a averti très tôt que mon nom circulait parmi des personnes qui voulaient éliminer l'ambassadeur belge. Je devais donc bénéficier d'une protection suffisante. Le même problème se posait pour mes collègues. Nous avons continué à insister pour qu'on crée les conditions nécessaires pour cette réunion, mais cela s'est avéré finalement impossible. De ce fait, il n'y eut, jusqu'à l'évacuation, aucune réunion du corps diplomatique. Il y avait toutefois des liaisons téléphoniques et un système de walkie-talkie interne qui nous permettait d'être en contact avec les autres ambassades et avec Bruxelles.

Les communications et l'évaluation de la situation ont été sérieusement entravées par l'interruption des liaisons téléphoniques à partir du 7 avril au soir jusqu'au 8 avril au matin avec Kacyiru et Kimihurura, deux quartiers de Kigali où se trouvait la MINUAR. Nous ne pouvions pas davantage nous rendre à la chancellerie. La réunion de coordinations que nous avions prévue pour le jeudi matin s'est avérée impossible. Elle n'a eu lieu que le dimanche 10 avril.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Quelle distance y avait-il entre la résidence et l'ambassade?

M. Swinnen.—Trois kilomètres. En temps normal, le trajet prenait trois minutes.

*(Poursuivant en français.)*

Jusqu'au dimanche 10 avril, tous les déplacements furent impossibles. Il n'y eut qu'une exception: un collaborateur diplomatique a réussi le samedi 9 avril à se rendre à la résidence. Tout cela a eu pour conséquence qu'entre le 6 avril et le moment de l'évacuation, nous avons dû travailler dans des circonstances très difficiles. Il était quasiment impossible de porter un jugement précis sur ce qui se passait ou d'en tirer des conclusions.

Nous avons néanmoins l'impression que, dans la nuit du 6 au 7 avril, la situation était relativement calme, après une brève période de troubles immédiatement après l'attentat contre l'avion. Le calme dura jusqu'au matin lorsque commença un violent échange de coups de feu. En fin de compte, nous disposions des données suivantes, qui ne sont toutefois pas toutes vérifiées. L'armée rwandaise occupait des points stratégiques dans la ville. Très vite, on a établi ça et là des barrages. A la suite d'entretiens téléphoniques, nous avons appris que certains Rwandais se sentaient très menacés et nous demandaient d'intervenir auprès de la MINUAR en vue d'une protection. Toutefois, on ne savait pas clairement quelle était la liberté de mouvement de la MINUAR à ce moment-là. Il était en tout cas difficile de circuler sans entraves à travers la ville.

Durant la nuit en question, mes collaborateurs et moi-même avons eu de nombreux contacts téléphoniques avec le personnel de l'ambassade, Bruxelles, les responsables rwandais et la MINUAR. En ce qui concerne ce dernier point, j'ai pu entre autres contacter M. Booh Booh et le colonel Marchal.

Le ministre Landoald Ndasingwa craignait que le pays ne glisse vers le chaos, mais il avait encore de l'espoir. Il semblait que l'espoir d'une exécution des accords d'Arusha ne devait pas encore être abandonné. M. Booh Booh avait en effet réussi à empêcher la désignation immédiate d'un militaire comme président intérimaire. On était disposé à donner la priorité le matin suivant à une concertation entre les autorités militaires et politiques.

Du fait des appels incessants jour et nuit, notre téléphone n'a pas arrêté de sonner. Parmi les Rwandais menacés qui nous ont appelés, il y avait un ancien collaborateur de cabinet de Nsengiyaremye et Mme Monique Uwilingiyimana, qui habitait un quartier dangereux. Je fus heureux d'apprendre le dimanche suivant qu'elle était saine et sauve.

Notre objectif principal était d'informer au maximum nos compatriotes, de les conseiller et de leur prêter assistance. Outre moi-même, y ont collaboré les responsables de secteur, les responsables de l'ambassade et des personnes qui se sont présentées volontairement pour, par exemple, informer leurs voisins.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Comment a-t-on établi à ce moment les contacts avec les Belges et comment a-t-on essayé de les secourir ? En effet, Mme Beckers a témoigné ici

qu'elle avait tenté d'atteindre l'ambassade, mais qu'on lui avait refusé de l'aide. Elle devait assurer elle-même son transport.

M. Swinnen (en néerlandais).—Je connaissais bien Mme Beckers et j'étais au courant de sa situation familiale. L'appel auquel vous faites référence m'est inconnu. Il a peut-être abouti chez un de mes collaborateurs. N'oubliez pas que personne n'a pu se rendre à la chancellerie jusqu'au dimanche 10 avril. Tout le personnel était bloqué à domicile et il était mortellement dangereux de se déplacer. Nous avons d'ailleurs conseillé à tous nos compatriotes de rester chez eux.

Mme Dua (Agalev).—N'était-il pas possible d'organiser une permanence en utilisant des véhicules blindés de la MINUAR ?

M. Swinnen (en néerlandais).—En octobre 1990, nous avons procédé à une première évacuation de 300 Belges. Ensuite, nous avons organisé une préparation et des exercices systématiques. Tout cela a été fait en responsabilisant les responsables de secteur. Mme Beckers avait également un tel responsable de quartier. Celui-ci devait associer tous les Belges de manière intensive à l'organisation et garder le contact avec les compatriotes moins intégrés. En général, les expériences avec ce système ont été positives, bien qu'il y ait sans doute eu des lacunes ça et là.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Avait-on prévu des mesures particulières pour les Belges mariés avec des Tutsis? Ce sont surtout eux qui ont été les victimes d'attentats.

M. Swinnen (en néerlandais).—Il n'y avait pas de mesures particulières pour eux parce qu'ils n'avaient pas demandé de protection spéciale. Toutefois, nous avons toujours insisté pour que les Belges prennent leurs responsabilités. Nous étions confrontés à une mission difficile: certains compatriotes déménageaient parfois ou étaient en mission sans nous en informer.

La seule chose que nous pouvions faire le 7 avril, c'était contacter autant que possible les Belges. Nous transmettions les appels des Belges à la MINUAR. Nous avons transmis d'innombrables appels. La MINUAR se trouvait malheureusement aussi dans une situation difficile. Elle était quasiment immobilisée. Elle a pu intervenir dans quelques cas.

En ce qui concerne la famille Beckers, je ne sais pas ce qu'on a répondu exactement. A-t-on dit que l'ambassade ne pouvait rien faire ?

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Selon la soeur, on lui a répondu qu'une évacuation était impossible et qu'elle devait chercher elle-même un véhicule.

M. Swinnen (en néerlandais).—Je suppose qu'elle était également en contact avec sa famille.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Oui, et entre-temps, elle tentait de rester en contact avec l'ambassade.

M. Swinnen (en néerlandais).—Cet appel ne m'est pas parvenu.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Le rapport ne précise pas si la réponse provenait de l'ambassade ou de la MINUAR.

M. Swinnen (en néerlandais).—Nous sommes en tout cas restés avec toute l'équipe de l'ambassade, qui n'était d'ailleurs pas au complet en raison de la période de vacances, jour et nuit près du téléphone. Nous avons tenté de répondre à un maximum d'appels.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Les personnes n'ont pas reçu de réponse, ni à l'ambassade, ni à la chancellerie.

M. Swinnen (en néerlandais).—Elles pouvaient nous atteindre à domicile. Toutefois, deux zones n'étaient pas accessibles par téléphone en raison d'un impact de mortier.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). —Vous-même, vous n'êtes pas sorti du 7 au 11 avril ?

M. Swinnen (en néerlandais).—A partir du 10 avril, il était à nouveau possible de se faire escorter jusqu'à la chancellerie. Le 11 avril au matin, je suis parti à la chancellerie où j'attendais le colonel Roman qui dirigeait la mission d'évacuation « Silver Back ». Ce contact n'a malheureusement eu lieu que le lundi matin au lieu du dimanche soir.

M. Destexhe (PRL-FDF). —Avant la période de la signature définitive des accords d'Arusha, avez-vous reçu des informations précises sur la possibilité d'un génocide ou d'une extermination systématique au Rwanda ?

M. Swinnen.—Cette question a déjà été longuement débattue. Nous avons assisté à des massacres et à des violations graves des droits de l'homme durant cette période. Nous étions très bien informés sur ce qui se passait. Lors de ma première audition, je vous ai d'ailleurs entretenu des distributions d'armes, de RTLM, etc...

Avant la conclusion des accords d'Arusha, je n'ai cependant pas reçu ou eu connaissance d'un scénario de génocide systématique. Nous étions conscients de l'existence de groupes extrémistes mais nous ne pouvions pas en déduire la préparation d'un plan de génocide.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Dans un fax que vous avez envoyé au ministre Claes le 27 mars 1992, fax qui a été lu aussi par mes collègues Verhofstadt et Anciaux mais dont je ne dispose que d'une copie manuscrite faite par moi-même, vous écrivez que vous avez obtenu de source sûre la composition d'un état-major secret institué pour préparer l'extermination des Tutsis, pour régler définitivement le problème ethnique et écraser les opposants politiques. Cet état-major clandestin est présidé par M. Habyarimana et est composé de 8 autres personnes, dont 2 beaux-frères du chef de l'Etat. Ils disposent d'antennes dans chaque préfecture et commune. Ils seraient responsables des massacres opérés à Bugesera par des tueurs professionnels issus de l'école de gendarmerie de Ruhengeri et par des miliciens MRND spécialement entraînés. Un groupe local de la milice du MRND est chargé, dans le même temps, de commettre des pillages et d'allumer des incendies, afin de brouiller les cartes et de faire croire à des émeutes. Confirmez-vous ce fax ?

M. Swinnen.—Est-ce vraiment un fax ou un télex ?

M. Verhofstadt (VLD).—Il s'agit d'un télex codé.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Dans ce texte, vous ajoutez que cette liste recoupe celle qu'une personne fiable, que je ne nommerai pas ici, qui vous avait fourni une semaine auparavant et qui faisait état d'un plan d'extermination.

M. Swinnen.—Il circulait beaucoup de listes, celles du réseau Akazu et du réseau zéro, entre autres. Nous étions très préoccupés par ces informations et nous les transmettions systématiquement. Différentes personnes figuraient régulièrement sur ces listes. Nous ne pouvions cependant pas en conclure qu'il existait un plan spécifique d'extermination systématique à l'échelle d'un génocide. Ne me faites cependant pas dire que je relativise ces informations, que je ne leur accorde pas suffisamment d'importance: toutes ces informations ont été traitées avec sérieux, surtout par l'ambassade belge et par les autorités en Belgique. Nous avons été vigilants et nous avons veillé à ce que nos sources soient vérifiables.

Mais, nous n'avions pas la certitude qu'un plan global était en préparation.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Les mots « extermination de Tutsis » apparaissent. Comment pouvez-vous dire que ceci ne signifie pas l'assurance de massacres.

M. Swinnen.—Nous avons systématiquement informé le président et lui avons demandé de conclure et de respecter les accords d'Arusha.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Un état-major clandestin se réunit sous la présidence d'Habyarimana. Vos démarches deviennent donc caduques.

M. Swinnen.—Nous avons les contacts nécessaires mais les informations, pour être prises au sérieux, devaient être vérifiées.

M. Destexhe (PRL-FDF). —Ce fax décrit de façon détaillée la structure parallèle.

M. Swinnen.—Nous devons promouvoir le processus de paix. Nous avons des éléments dont nous discutons avec les observateurs d'Arusha mais nous n'avons aucune preuve. On peut dire qu'Arusha a commencé dès juin '92. L'immense majorité de la population avait confiance dans les accords d'Arusha. Nous avons acquis une réputation de diplomates hargneux auprès de certains politiciens du Rwanda à cause de notre politique active de mise en garde.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Le fax était quand même une preuve manifeste. Vous n'aviez pas besoin de beaucoup plus.

M. Swinnen (en néerlandais). — Il faut pouvoir comparer différentes sources. Il s'agit en l'occurrence d'un fait. J'ai chaque fois transmis tout à Bruxelles, mais je ne suis pas celui qui

doit assumer la responsabilité politique. Si vous me posez cette question, vous devez également la poser aux responsables politiques. Le gouvernement a tenté systématiquement de rassembler les informations les plus fiables et de prendre position à leur sujet.

M. Destexhe (PRL-FDF) —Avez-vous souvenir de ces fax ?

M. Swinnen.—Nous avons convenu de parler des événements qui se sont déroulés entre août '93 et avril '94.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Ce fax a-t-il étonné Willy Claes ?

M. Swinnen.—Je ne me souviens pas d'une instruction précise. C'était une information. Nous avertissions les autorités rwandaises mais nous n'avions pas toutes les preuves pour avoir une réaction publique. A maintes reprises, la Belgique a fait des démarches et j'ai été interrogé par la presse.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Il n'y a donc pas eu de réaction spécifique. Vous donniez des informations à des personnes qui préparaient les massacres.

M. Swinnen.—Les personnes impliquées savaient que nous avions ces informations. Elles savaient que nous pourrions être obligés de revoir notre politique.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Cela se passe en 1992 et les informations s'accablent en 1993 et 1994. Vous dites que les autorités rwandaises sont mises au courant de ces informations. Pendant deux ans, vous avez joué au jeu de dupes.

M. Swinnen.—Entre-temps, les négociations d'Arusha avaient commencé et le peuple rwandais avait grand espoir dans le processus de paix. Nous voulions agir de façon à ce qu'un Etat de droit soit installé au Rwanda. Nous n'étions, en outre, pas sûrs des informations qui circulaient.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Malgré les accords d'Arusha, il apparaît que les massacres, les incidents et les violations des droits de l'homme se poursuivent.

M. Swinnen.—C'est pourquoi nous avons mis tout le poids de la communauté internationale dans la balance pour que les accords d'Arusha soient effectivement exécutés. Je reconnais que cela n'a pas été un succès et nous avons enregistré une terrible déception.

*(Poursuivant en français.)*

Nous devons également contrôler ce qui se passait du côté du FPR.

*(Poursuivant en français.)*

Quant au massacre d'une vingtaine de personnes à Ruhengeri en novembre 1993, nous ne savons toujours pas qui en est responsable.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Personnellement, cela ne me pose pas de problème que vous introduisiez des éléments concernant le FPR. Je constate toutefois qu'en ce qui concerne le FPR, nous n'avons ni preuve ni document alors que nous avons des dizaines, voire des centaines de documents et de témoignages qui démontrent la préparation du génocide dans l'entourage et au niveau du pouvoir.

M. le Président.—M. Destexhe, je vous ai donné la préséance parce que vous avez d'autres obligations. Néanmoins, je vous demande de ne pas monopoliser la parole.

M. Swinnen.—On a suffisamment démontré et exprimé les préoccupations du gouvernement belge et, en même temps on ne le souligne pas assez, il faut aussi se rendre compte de tout l'espoir qui a été placé dans la réussite du processus d'Arusha.

Devant une situation aussi complexe, il était important de réagir, de solliciter les collaborations et de plaider pour le respect des droits de l'homme et la transparence. Il était tout aussi important que le processus d'Arusha réussisse. C'est pourquoi l'ensemble des observateurs d'Arusha et de la communauté internationale se sont concentrés sur cet aspect. Je répète que l'échec du processus a entraîné une déception et un traumatisme.

Il fallait qu'on conclue la paix, ce qui aurait permis de supprimer les violations des droits de l'homme. Tout cet aspect dont je viens de parler est aussi à mettre dans la balance du gouvernement.

M. Destexhe (PRL-FDF). — A la lueur de ce fax, maintenez-vous vos déclarations précédentes concernant le président Habyarimana ?

M. Swinnen.—De quelles déclarations parlez-vous ?

M. Destexhe (PRL-FDF).—Celles faites lors de vos précédentes auditions.

M. Mahoux (PS).—Vous nous avez dit que vous vous posiez des problèmes sur le rôle réel du président Habyarimana. Vous vous demandiez aussi s'il était vraiment un acteur politique ou s'il était manipulé par son entourage et, à ce sujet, vous nous avez affirmé que vous ne le saviez toujours pas. Enfin, vous avez déclaré que vous suiviez la ligne de conduite définie en cultivant le dialogue.

M. Swinnen.—La question de savoir si le président était l'otage de son entourage se pose toujours. Si le président faisait partie de ce groupe clandestin, cela peut avoir été lié au fait qu'il était « obligé » de présider ces réunions.

M. Mahoux (PS). — Nous vous faisons confiance lorsque vous nous déclarez que vos sources sont sûres, c'est d'ailleurs votre responsabilité. Vous le dites et puis vous envoyez ce message.

M. Swinnen.—Je confirme ce que j'ai dit concernant le président Habyarimana. Il connaissait mon opinion et a d'ailleurs déclaré au ministre Delcroix: « L'ambassadeur belge est plutôt pro-FPR ».

J'avais des doutes sur sa sincérité et sur l'intégrité, mais je ne pouvais pas affirmer, avec 100% de certitude, qu'il présidait ces réunions.

Je reste donc très honnête et logique avec moi-même en affirmant que j'avais des doutes sur sa responsabilité et sa politique mais que je ne pouvais pas me prononcer avec certitude sur ses agissements.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Nous n'avions pas connaissance de ce fax. Il s'agit donc d'un nouvel élément sur lequel je tiens à revenir. Je suis surprise que l'on s'en soit remis entièrement au président pour trouver une solution. On aurait pu collaborer avec les forces plus modérées et ainsi le court-circuiter ?

M. Swinnen (en néerlandais).—On ne dira jamais assez combien la Belgique a insisté sur une collaboration des forces modérées. C'est en partie grâce à nous qu'en 1992, le gouvernement fut ouvert à de nouveaux partis et aux modérés. Nous avons de très bons contacts avec le premier ministre Dismas Nsengiyaremye et avons eu avec lui de nombreux entretiens au sujet des massacres. Notre comportement à l'égard des forces modérées a également été sévèrement critiqué lorsqu'un rapport sur les droits de l'homme fut publié en 1993. Je suis surpris qu'il subsiste des doutes à cet égard. Nous avons veillé à encourager systématiquement la collaboration entre les forces modérées.

M. Goris (VLD) (en néerlandais).—Le premier ministre Nsengiyaremye a quitté Kigali début mars pour se réfugier à Gitarama. Étiez-vous au courant ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Oui. Sa maison à Kigali a d'ailleurs fait l'objet d'une attaque la veille du départ du ministre Delcroix.

M. Goris (VLD) (en néerlandais).—Avez-vous transmis cette information au ministre Claes ou à quelqu'un d'autre ou était-ce pour vous un simple fait divers ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Il ne faut pas accorder tant d'importance au départ de Nsengiyaremye. En effet, il n'avait pas quitté le pays. D'ailleurs, j'eus encore des contacts avec lui en vue de promouvoir la collaboration entre forces modérées.

M. Goris (VLD) (en néerlandais).—Il a déclaré qu'il était passé à la clandestinité.

M. Swinnen (en néerlandais).—C'est exact. Toutefois, il serait faux de conclure que le gouvernement belge a négligé les forces modérées. Notre diplomatie visait au contraire à les impliquer autant que possible.

M. De Decker (PRL-FDF).—Le groupe ad hoc a repris la masse d'informations que vous avez envoyée à Bruxelles. Aviez-vous le sentiment d'être compris par Bruxelles ?

M. Swinnen.—J'ai toujours bénéficié de la confiance des affaires étrangères, tant du département et du cabinet que des ministres, MM. Eyskens et Claes et du secrétaire d'Etat à la coopération, M. Derycke. Des contacts permanents étaient établis entre Bruxelles et Kigali. Je me suis toujours senti bien compris et soutenu par le département dans cette crise difficile. La rédaction et l'envoi d'informations représentaient généralement un travail de nuit que je réalisais avant d'autant plus de motivations que je me sentais compris.

M. De Decker (PRL-FDF).—De nombreuses informations montrent votre inquiétude quant à l'évolution de la situation. Vous avez répondu que, pour vous, Arusha constituait une réponse à la dégradation du climat politique. Est-il normal qu'à cette époque, l'aide belge à la coopération au développement soit restée la même pour le Rwanda ?

M. Swinnen. — Le volume est resté pratiquement identique, mais l'aide a été réorientée. A partir de 1990, on a travaillé au développement de l'Etat de droit avec la formation de juristes et de magistrats, des campagnes de vulgarisation des textes législatifs et des droits de l'homme, un soutien à la société civile et à la presse.

M. De Decker (PRL-FDF).—Avez-vous délibéré de cette aide au sein d'un comité mixte avec les Rwandais.

M. Swinnen.—Oui. En octobre 1990, nous avons été confrontés au problème de la détention de 8 000 personnes. Nous avons beaucoup travaillé sur cette question. MM. Eyskens et Wathelet ont décidé d'envoyer le procureur général près la Cour de cassation en mission d'étude à Kigali et à l'intérieur du pays, en juin 1991, pour analyser la situation juridique et les améliorations à apporter. Les propositions faites ont déclenché une dynamique de recherche de nouveaux créneaux au niveau de la création d'un Etat de droit, dans le cadre de la coopération bilatérale et même multilatérale.

M. De Decker (PRL-FDF).—En novembre 1993, une mission de reconnaissance à la préparation de la MINUAR s'est rendue au Rwanda. Avez-vous rencontré les officiers ? Leur avez-vous expliqué les risques encourus ?

M. Swinnen.—Oui. Je les ai effectivement rencontrés, mais les informations devaient leur être données en coordination par les ministères des affaires étrangères et de la défense nationale. Le colonel Flament était parfaitement conscient de la situation délicate au Rwanda. Il savait que le processus d'Arusha constituait un défi difficile mais qui valait la peine d'être tenté. La situation évaluée, c'était aux militaires à prendre leurs responsabilités et à informer les Casques bleus des risques auxquels ils seraient exposés.

M. De Decker (PRL-FDF).—Le rapport du colonel Flament fait état d'un risque de retournement rapide de la situation. Il préconise dès lors la formation d'une QRF, ce que fait également le général Dallaire à la même époque. Or, la Belgique ne suit pas. Les affaires étrangères ou vous-même avez-vous réagi vis-à-vis de la défense nationale ?

M. Swinnen.—Lorsqu'une mission de reconnaissance composée d'experts est envoyée sur le terrain pour déterminer des éléments essentiellement militaires, il ne m'appartient pas

d'interférer systématiquement dans son travail. Les négociations se font aux niveaux politique et militaire.

M. De Decker (PRL-FDF).—Des Casques bleus belges se sont-ils plaints auprès de vous d'être mal équipés ?

M. Swinnen.—J'ai visité plusieurs fois les installations des Casques bleus belges avec le colonel Leroy, mais je n'ai reçu aucune doléance en ce sens, au contraire.

M. De Decker (PRL-FDF).—Le 7 avril, vous avez eu un contact avec le colonel Marchal ou avec la MINUAR, dès le matin.

M. Swinnen.—Il y a effectivement une référence à ce contact, mais je ne me souviens plus à quel moment il s'est produit. La situation était trop confuse, ce jour-là.

M. De Decker (PRL-FDF).—L'attentat contre l'avion a provoqué un séisme politique. Que s'est-il passé à ce moment entre l'ambassade, le général Dallaire et le colonel Marchal ? Il semble, en effet, que ces deux derniers aient eu peu de contact entre eux.

M. Swinnen.—Je ne peux me prononcer à ce propos.

J'ai eu personnellement un contact avec le colonel Marchal qui m'a rendu compte des premières évaluations du comité de crise. Entre l'attentat contre l'avion et les assassinats du 7 avril qui ont marqué le début d'une dégradation de la situation, on avait encore l'espoir de revenir à plus de sérénité. Le comité de crise s'était réuni pendant la nuit qui était assez calme entre minuit et 7 heures du matin. On avait également l'espoir que Mme Agathe puisse parler à la radio.

M. De Decker (PRL-FDF).—C'est de cela que vous avez parlé avec le colonel Marchal ?

M. Swinnen.—Je ne me souviens plus. Je n'ai pas de notes sur cette conversation. Je crois bien avoir parlé de Mme Uwilingiyimana avec quelqu'un mais je crois que c'était avec M. Booh Booh. Je ne suis pas sûr d'en avoir parlé avec le colonel Marchal mais c'est possible. En tout cas, je n'en ai pas discuté avec le général Dallaire. J'ai beaucoup insisté auprès de Booh Booh pour le voir le plus vite possible. Nous avons pris rendez-vous pour 9 heures à l'ambassade des Etats-Unis mais nous n'avons pas pu nous déplacer. Ce problème de déplacement a été un lourd handicap car nous n'avons pas pu coordonner correctement les informations, entre autres sur la réunion du comité de crise. Nous ne savions plus qui détenait le pouvoir ?

M. De Decker (PRL-FDF). — Comment avez-vous appris la mort des dix paras ?

M. Swinnen.—De manière précise, j'en ai été informé les soir du jeudi 7 avril. Il y avait eu beaucoup de confusion à propos du nombre de personnes mortes. On avait d'abord annoncé la disparition de trois personnes, puis parlé de l'assassinat de dix ou de onze personnes. Ne tirez pas trop vite de conclusion de ces fluctuations sur le nombre. Elles étaient surtout dues aux

difficultés de communication et provenaient du fait que mon information était souvent de deuxième ou de troisième main.

Je ne veux cependant pas passer sous silence que l'on m'a d'abord informé de la disparition de trois Belges partis protéger Mme Uwilingiyimana.

M. De Decker (PRL-FDF). — Avez-vous refusé au capitaine Marchal l'accès à la résidence?

M. Swinnen.—Je n'ai pas refusé l'accès. Le capitaine Marchal m'a proposé que la MINUAR s'installe à la résidence pour assurer ma protection. Devant la campagne anti-Belge qui se déroulait alors de manière violente, j'ai pris la décision de ne pas accepter cette protection. Je craignais que loin de nous apporter la sécurité, la présence de la MINUAR risque d'avoir l'effet contraire.

M. De Decker (PRL-FDF).—Aviez-vous à l'époque une escorte pour vous protéger ?

M. Swinnen.—Non.

Le colonel Rusatira est venu me trouver pour me dire que je prenais des risques et que certains cherchaient à me tuer. Jusque là, je n'avait pas demandé de protection. Finalement, c'est le ministre Claes qui m'a envoyé la protection de la MINUAR. Il avait eu des nouvelles alarmantes à mon propos à Bruxelles. A partir de ce moment-là, je n'ai plus hésité et j'ai accepté cette protection pour ma famille, les autres hôtes de l'ambassade et moi-même.

M. De Decker (PRL-FDF).—Le capitaine Marchal vous avait-il dit qu'il venait assurer votre sécurité ?

M. Swinnen.—Oui, je crois.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Le capitaine Marchal a déclaré qu'il a été à l'ambassade pour se protéger, non pour vous protéger. Dix paras avaient été assassinés et il n'avait pas de portée de tir dans son cantonnement. C'est pourquoi il est venu à l'ambassade pour demander une meilleure protection. Vous auriez dit non.

M. Swinnen.—J'ai interprété son action comme une mission visant à protéger la résidence.

Mme Willame-Boonen (PSC) . — Mme Alison Des Forges, dans son audition du 16 mai, fait état de contacts entre des militaires modérés et vous-même le 7 avril. Ceux-ci voulaient avoir votre aide pour contrer les éléments extrémistes et demander l'aide de la communauté internationale. Elle dit encore que ces modérés ne se sont pas sentis soutenus. Quelle était leur demande ? Quelle aide leur avez-vous apportée ? Etait-ce le même entretien durant lequel le colonel Rusatira vous a informé des menaces qui pesaient sur vous.

M. Swinnen. —Le colonel Rusatira est venu seul, mais j'ai eu une conversation téléphonique avec le colonel Ndindiliyimana dans la nuit du 7 au 8 avril. Je leur ai fait part de ce que la perspective d'une évacuation des ressortissants belges était de moins en moins écartée. Le

colonel Ndingilimana a fait un ardent plaidoyer pour que nous restions, pour que nous ne délaissions pas le Rwanda et pour que ce pays puisse continuer à bénéficier d'une présence d'une forte communauté internationale. Je leur ai dit que la décision serait celle du gouvernement belge qui prendrait ses responsabilités et que la Belgique était prête à exprimer sa solidarité mais qu'il fallait des conditions acceptables. Il était difficile de rassurer le gouvernement après la mort de dix paras et en pleine campagne anti-Belge.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—M. Saur a déclaré ici que vous avez rencontré plusieurs fois le président du PSC de l'époque, M. Gérard Devrez. Il estime normal qu'un ambassadeur fournisse des informations au président d'un partenaire de la coalition. C'était d'ailleurs le président du PSC qui avait demandé ces informations.

M. Swinnen (en néerlandais).—M. Saur a dit la vérité. J'ai vu M. Deprez une fois avant et une fois après le 7 avril, à sa demande.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—M. Deprez voulait manifestement obtenir certaines informations qu'il ne pouvait obtenir par la voie parlementaire normale ou par la presse.

M. Swinnen (en néerlandais).—Je n'ai pas du tout eu cette impression. C'est d'ailleurs une pratique normale de fournir des informations aux personnes qui le demandent.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Le feriez-vous également pour le président d'un parti de l'opposition ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Pourquoi pas ? Pourquoi parlerions-nous avec la presse mais refuserions d'accéder à la demande du président d'un parti politique ?

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Il s'agissait manifestement d'informations que M. Deprez ne pouvait pas obtenir par la voie normale.

M. Swinnen (en néerlandais).—Il n'a pas cherché à obtenir de telles informations. Je suis suffisamment souple et prudent lors de tels contacts. J'ai d'ailleurs chaque fois tenu mon ministre au courant.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Comment avez-vous été associé à la prise de décision du retrait des troupes belges ?

M. Swinnen.—A mon retour de Kigali, j'ai été reçu par M. Claes, M. Dehaene et le secrétaire d'Etat à la coopération. J'ai eu au téléphone le ministre de la défense et l'ai rencontré lors de la cérémonie des funérailles. On n'a pas tellement parlé du retrait des troupes, on a surtout évoqué ce qui était en train de se passer au Rwanda. Je puis vous dire que le retrait des troupes belges de la MINUAR a été une décision extrêmement difficile à prendre. Les gens étaient traumatisés, pas seulement les proches des victimes ou l'opinion publique, mais aussi les responsables politiques. La mort dans l'âme, la décision a été prise. Elle était devenue

inévitables. La haine était crachée tous les jours sur les ondes de RTL. A ce moment, la campagne anti-Belge battait son plein et il était difficile de laisser les troupes belges sur place.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Cette haine n'était pas dirigée contre les Français.

M. Swinnen.—J'ai eu des entretiens téléphoniques avec l'ambassadeur de France. Il ne rencontrait pas ce problème. Des responsables du MRND étaient à la résidence de l'ambassade de France. Le peace-keeping n'est réalisable que s'il repose sur un accord entre les différentes parties. La nuit du 6 ou 7, on espérait encore que les accords d'Arusha pourraient être mis en place. Une semaine plus tard, on devait malheureusement constater qu'ils devenaient caducs. Le FPR avait lancé un ultimatum contre la MINUAR.

Mme Willame-Boonen (PSC) .—Comment expliquez-vous cet ultimatum du FPR alors qu'on assassine des Tutsis ?

M. Swinnen.—C'est difficile à juger. Le FPR n'appréciait pas la présence onusienne. Je m'interroge effectivement sur cet ultimatum.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Il a été lancé quitte à ce que des Tutsis soient assassinés.

M. Swinnen.—C'est une thèse qui n'est pas la mienne. On entend parfois dire que le FPR a consenti à payer ce prix-là.

M. Mahoux (PS).—Ce qu'on attendait de vous, c'est de dire que vous ne partagiez pas cette thèse.

M. Swinnen.—Je dirais que ce que je dois constater c'est que le FPR n'était pas partisan de la présence de la MINUAR.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Je pense que le colonel Balis a donné la réponse à cette question. Il a dit que le FPR était certain de gagner la guerre.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Je suppose que vous avez discuté, durant cette période, avec le général Dallaire et le colonel Marchal.

M. Swinnen.—J'ai parlé à plusieurs reprises au colonel Marchal.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Le colonel Marchal n'était partisan ni du retrait des Belges, ni de celui de la MINUAR.

M. Swinnen.—J'ai quitté le Rwanda le 12 et la décision du retrait a été prise le 16. Nous n'avons donc pas discuté du retrait mais de la mort des paras, de la dégradation de la situation et de la préparation de l'évacuation des civils.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Avez-vous été associé à la décision relative au retrait après votre retour en Belgique ?

M. Swinnen.—Non, cette décision a été prise au niveau gouvernemental. On m'a bien sûr demandé de faire rapport sur ce que j'avais vécu. Dans ce que j'ai dit, il y avait des éléments qui ne pouvaient pas permettre au gouvernement de maintenir le contingent belge et la MINUAR en général au Rwanda. En tout cas pas dans les conditions de l'époque.

Le 9 avril après-midi, j'ai reçu le ministre des affaires étrangères, le ministre du plan et celui de la santé publique du gouvernement intérimaire qui venait de prêter serment.

Ils m'ont dit qu'ils traversaient une crise dramatique et qu'ils avaient besoin de la Belgique, de sa solidarité et d'un geste en faveur du Rwanda. Ils ont ajouté que la Belgique demeurait un pays de référence et de confiance qui pouvait les accompagner dans le processus difficile qui les attendait. La discussion a été tendue. Je leur ai répondu qu'alors qu'ils voulaient un geste de la Belgique, il y avait une radio qui débitait sans cesse des méchancetés et des mensonges sur les Belges, ce qui constituait un danger pour nos compatriotes. Je leur ai aussi rappelé que nous avions perdu dix paras, que des civils belges avaient été tués et que la violence se développait en ville et dans le pays. Je leur ai enjoint de nous montrer qu'ils pouvaient prendre des mesures et cet égard. A cette condition, le gouvernement belge aurait pu avoir des arguments, ce dont il ne disposait pas à ce moment-là.

J'avais déjà demandé l'autorisation d'atterrissage pour l'opération Silverback. Comme je n'avais pas encore reçu cette autorisation, je leur ai demandé de nous la donner en insistant sur la nécessité d'évacuer nos compatriotes. Je crois donc leur avoir clairement indiqué les conditions de l'examen par le gouvernement de leur demande. J'étais d'autant plus à l'aise que je m'étais concerté avec le cabinet du ministre Claes.

Je leur ai aussi suggéré qu'à l'issue du premier Conseil des ministres qui allait suivre notre entrevue, il soit lancé un appel pressant à toute la population et aux forces politiques pour que les violences s'arrêtent, que le processus d'Arusha et de réconciliation reprennent. Je leur ai également demandé de démentir les rumeurs selon lesquelles les Belges auraient abattu l'avion présidentiel. Je leur ai confirmé que c'était le seul moyen de prouver leur crédibilité à notre égard.

Ces réactions ne sont pas venues ce qui a constitué un bon argument pour affirmer qu'il était difficile de coopérer avec ce gouvernement intérimaire.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Ont-ils précisé la nature du geste qu'ils attendaient ?

M. Swinnen.—Il s'agissait d'un geste très général, à savoir la reconnaissance de leur gouvernement. Je rappelle à ce sujet la remarque que j'ai faite à l'ambassadeur de France qui estimait que ce gouvernement n'était "pas si mal". Je lui avait exprimé mes doutes et souligné la difficulté que j'avais de croire à la crédibilité de ce gouvernement. Il y a d'ailleurs même eu, par la voie diplomatique, des affirmations formelles concernant la responsabilité des Belges dans l'attentat contre l'avion présidentiel.

M. Mahoux (PS). — En ce qui concerne les télex de 1992, vous souvenez-vous biens des sources ?

M. Swinnen.—Je peux l'imaginer mais je n'en suis pas sûr.

M. Mahoux (PS). —Ces sources étaient-elles rwandaises ?

M. Swinnen.—L'essentiel de mes contacts se trouvait du côté rwandais mais, dans ce cas présent, je dois vérifier.

M. Mahoux (PS).—Dans la période entre 1992 et 1994, avez-vous eu des contacts avec ces mêmes sources ?

M. Swinnen.—Je dois d'abord vérifier la source originale et je vérifierai également pour la période que vous mentionnez. Je me souviens néanmoins que j'avais régulièrement des contacts avec une ou deux personnes dont l'une n'était plus au Rwanda à partir de 1993.

M. Mahoux (PS).—Le préfet de la préfecture de Kigali en 1992 exerçait-il toujours cette fonction en avril 1994 ?

M. Swinnen.—Oui je pense.

M. Mahoux (PS).—Ce préfet est mentionné comme une des personnes qui, après une rencontre avec le chef d'état-major de la gendarmerie et le chef d'état-major de l'armée ont déclaré: « On arrêtera les massacres quand le FPR aura laissé tomber les armes ». Le fait que cette personne est déjà citée en 1992 me paraît un élément important.

Pendant votre période de consultation entre 1992 et 1994, il a dû être difficile pour vous d'avoir un dialogue avec des personnes pour lesquelles vous aviez des informations indiquant qu'elles préparaient le génocide. Quelle crédibilité accordiez-vous à vos interlocuteurs et quel était votre état d'esprit ?

M. Swinnen.—Il était extrêmement difficile d'avoir un contact normal avec ces personnes car je me demandais toujours: « Qu'est-ce qu'elles sont en train de me raconter ? L'information est-elle oui ou non fiable ? Faut-il poursuivre les contacts ? »

Malgré cela, je voudrais préciser, et c'est notamment le cas pour le président Habyarimana, qu'on ne peut se couper de ce genre de contacts. En effet, j'étais accrédité et il me fallait travailler avec le président, aller de l'avant et soutenir les efforts en faveur du processus de paix. Dans ce cas-là, il faut essayer de surmonter la méfiance.

M. Mahoux (PS).—Avez-vous le sentiment que vous étiez entendu à Bruxelles et que vos messages étaient pris en compte ?

M. Swinnen.—Oui, absolument.

M. Mahoux (PS).—Un témoin nous a dit que vous aviez des difficultés à être entendu à Bruxelles.

M. Swinnen.—Oui, je me souviens d'un article de presse de 1994 dans lequel on disait que je n'étais pas suffisamment écouté à Bruxelles et peut-être que d'autres personnes vous ont dit la même chose. Je me dois de vous dire que ce n'était pas mon sentiment.

M. Mahoux (PS).—Vous auriez eu une conversation avec une personne travaillant dans le secteur des télécommunications et vous lui auriez fait état de la nécessité d'insister auprès de Bruxelles sur la situation difficile qui régnait au Rwanda.

M. Swinnen.—C'était donc une personne du secteur des affaires. Il y a effectivement eu une mission qui est venue négocier un contrat, début 1994.

Il faut être clair. Pour ajouter de l'importance à leur mission, certaines personnes aiment signaler qu'elles ont rencontré l'ambassadeur qui leur aurait expliqué tel ou tel problème. Cela ne signifie nullement que je leur ai demandé d'intervenir auprès du ministre ou de son cabinet. Il arrivait régulièrement que, prenant un verre avec quelqu'un qui revenait à Bruxelles, je lui dise de remettre mon bonjour aux affaires étrangères s'il y passait. Si j'ai parlé à cette personne des difficultés que nous rencontrions, c'était un message sans aucune importance politique.

M. Mahoux (PS).—Pouvez-vous retracer la chronologie des informations que vous avez reçues lors des événements des 6 et 7 avril ?

M. Swinnen.—C'est très difficile. Je ne me souviens plus d'une chronologie précise. Je puis simplement dire que les premières informations ont dû me parvenir le jeudi après-midi ou dans la soirée.

M. Mahoux (PS).—Vous n'avez donc reçu aucune information entre 13 et 14 heures ? Le colonel Marchal n'a-t-il pris aucun contact avec vous ?

M. Swinnen.—Cela m'étonnerait. N'en concluez toutefois pas qu'il n'a pas essayé, car mon téléphone a été occupé toute la journée. J'ai eu plusieurs fois en ligne des interlocuteurs énervés et mécontents d'avoir mis plusieurs heures à m'atteindre.

M. Mahoux (PS).—Avez-vous eu des contacts avec Bruxelles ?

M. Swinnen.—Evidemment. A plusieurs reprises.

M. Mahoux (PS).—Avez-vous signalé à Bruxelles ce qui était arrivé aux paracommandos ?

M. Swinnen.—Je n'étais absolument pas au courant. On m'avait simplement signalé que la MINUAR rencontrait des problèmes de déplacement et était confrontée à des difficultés là où elle devait intervenir. J'ai su dès le matin qu'on tirait dans la rue Paul VI, où était située la résidence de Mme Agathe.

M. Mahoux (PS).—Quelles informations avez-vous reçues sur la réunion de la nuit ?

M. Swinnen.—J'étais au courant de la tenue de cette réunion, mais je n'ai pas reçu d'informations sur le résultat des discussions.

M. Mahoux (PS).—N'étiez-vous pas invité à la réunion du 7 au matin à l'ambassade des États-Unis ?

M. Swinnen.—Je devais bien entendu m'y rendre. J'avais d'ailleurs œuvré pour qu'elle se tienne. J'étais en contact avec M. Booh Booh, l'ambassadeur américain et le nonce apostolique. J'avais d'ailleurs insisté pour que la réunion de coordination du jeudi à 8 heures du matin se tienne à l'heure, afin de pouvoir me rendre à l'ambassade américaine pour 9 heures.

M. Mahoux (PS).—Avez-vous rencontré le général Dallaire et le colonel Marchal après le 7 ?

M. Swinnen.—Le général Dallaire est venu une seule fois à la résidence, le vendredi, je pense, pour présenter ses condoléances

M. Mahoux (PS).—Vous a-t-il parlé des circonstances de la mort des 10 paras ?

M. Swinnen.—L'entretien a été court. Il n'a donné aucune précision sur les circonstances de l'assassinat. Nous avons essentiellement parlé de l'organisation du rapatriement des corps. Je ne savais pas à ce moment qu'il avait été en partie témoin des faits.

M. Mahoux (PS). —Avez-vous discuté avec lui de l'éventualité d'un retrait des Casques bleus belges ?

M. Swinnen.—Non. C'était encore trop tôt et je n'avais pas d'instructions pour le faire. Le général Dallaire se demandait toutefois s'il serait possible de tenir dans une telle situation. Je ne l'ai plus revu avant mon départ de Kigali.

M. Mahoux (PS). — Par rapport à l'assassinat des 10 paras, n'avez-vous pas essayé d'entrer en contact avec Dallaire ou Marchal pour savoir ce qui s'était passé ?

M. Swinnen.—J'ai bien sûr essayé de contacter téléphoniquement la MINUAR dès le jeudi soir, mais c'était pratiquement impossible, car le téléphone était coupé dans plusieurs quartiers. La situation était extrêmement confuse et chaotique. Nous aurions certes aimé en savoir plus, mais il urgeait de nous occuper de ceux qui avaient besoin d'aide et d'information, d'assurer la sécurité de nos ressortissants et de répondre aux nombreux appels au secours des Rwandais qui demandaient la protection de la MINUAR.

—La séance, suspendue à 12 h 45 m, et reprise à 12 h 55 m.

M. Mahoux (PS).—Confirmez-vous que vous n'avez pas été associé à la décision de retrait ?

M. Swinnen.—On a discuté de cette possibilité et on a évoqué les éléments que j'ai déjà énumérés mais on ne m'a jamais averti qu'une réunion serait convoquée spécialement à ce sujet

et on n'a pas demandé mon avis. Il faut dire que durant la dernière semaine où j'étais présent à Kigali, dans les conditions difficiles que vous connaissez, je pouvais difficilement me faire une idée claire de la situation. En outre, j'ai quitté Kigali le 12 avril.

M. Mahoux (PS).—Nous connaissons maintenant le contenu des télex que vous envoyiez depuis 1992. Vous avez assisté à des massacres. Vous étiez au courant des informations données par Jean-Pierre. Le 7 avril, tout cela se réalise. Faites-vous le lien ? Prévenez-vous Bruxelles ?

M. Swinnen.—J'étais tout le temps en contact téléphonique avec Bruxelles. J'ai transmis toutes les informations dont je disposais mais elles étaient partielles et peu vérifiées. Je ne les avais pas constatées sur le terrain. Moi-même, je n'ai vu que deux ou trois cadavres. Car je ne suis sorti que pour me rendre le lundi matin de la résidence à l'ambassade. J'ai été évacué ensuite dans un blindé sans vue sur l'extérieur. Les informations que j'ai reçues faisant état de massacres jusqu'au 10 ou 11 avril ne me permettaient pas de poser le diagnostic d'un génocide. Il y a sans doute eu à ce moment-là déjà des centaines et mêmes des milliers de morts. Nous étions conscients de la dégradation totale de la situation et je ne veux pas banaliser ces morts.

Mais, jusqu'au 11 et 12 avril et même à mon retour, je ne pensais pas pouvoir parler du déploiement d'un plan de génocide.

M. Mahoux (PS).—A ce moment précis, n'avez-vous pas fait le rapprochement avec les informations transmises ?

M. Swinnen.—On savait qu'il y avait des massacres en cours.

M. Mahoux (PS).—Le mot génocide est apparu plus tard, mais le 7 ou le 8, ne faites-vous pas un rapport entre les massacres et vos informations ? Cela ne lève-t-il pas le doute que vous aviez jusqu'alors ?

M. Swinnen. — Mes inquiétudes se sont avérées fondées. La déstabilisation se mettait en place. La catastrophe du 6 avril et les tueries qui ont suivi me faisaient penser qu'il se passait des choses graves. Je suis désolé mais je ne puis affirmer que je savais qu'un génocide était en cours. Après, bien sûr, il est plus facile de dire qu'il ne s'agissait pas de massacres mais de génocide.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Votre jugement a-t-il peut-être été influencé par le fait que ceux qui ont participé au génocide, sont morts eux-mêmes dans l'attentat contre l'avion.

M. Swinnen (en néerlandais).—Nous ne pouvions pas savoir à ce moment-là s'il s'agissait d'un plan prémédité ou d'une réaction spontanée de la population à la suite de l'assassinat du président.

M. Mahoux (PS).—Vous étiez le mieux informé. A quel moment vous êtes-vous rendu compte qu'il arrivait ce que l'on soupçonnait ?

M. Swinnen (en néerlandais). — On ne peut pas conclure que nous jugions que la génocide n'avait pas encore commencé. Mais à ce moment-là, il était difficile d'évaluer l'ampleur des massacres. Nous ne pouvions pas davantage savoir s'il s'agissait de l'exécution d'un plan ou d'une réaction spontanée de la population.

M. Mahoux (PS).—Les tueurs sont des Rwandais, les Interhamwe et la garde présidentielle. Plusieurs témoins nous ont dit que si nous étions restés, les massacres ne se seraient pas produits. Quel est votre sentiment ? Quelles sont les suites données à vos informations ?

M. Swinnen. — A ce moment, on discutait avec Bruxelles de ce qui se passait sur le terrain, de la protection des compatriotes, de l'aide à apporter au Rwanda. On ne parlait pas du retrait des troupes de la MINUAR. Après coup, on pouvait s'attendre à la remarque: « Est-il sage de partir ? » En restant sur place sans la mise en place des accords d'Arusha, les Belges auraient été mis en difficulté. Le gouvernement rwandais ne donnait aucune assurance. Il était incapable de contrôler la situation et d'arrêter le génocide. Il convient d'ajouter à cela l'ultimatum du FPR. Je ne suis pas sûr que si nous étions restés, le génocide aurait pu être évité.

M. Mahoux (PS).—Une rumeur en provenance de l'ambassade de France circulait. Les Belges auraient abattu l'avion présidentiel. Quels étaient vos rapports avec l'ambassade de France ?

M. Swinnen.—Les extrémistes ont tenté de faire un clivage entre la France et la Belgique. Je pense personnellement que l'Union européenne aurait pu faire davantage. Elle pouvait tenir un rôle important qu'elle n'a pas pu jouer. Les démarches auraient été plus percutantes. De toute manière, je ne sais pas si le génocide aurait pu être évité.

M. Mahoux (PS).—Des personnes se sont réfugiées à l'ambassade, ont été accueillies et enfin évacuées par ce canal. D'autres personnes, qui en avaient fait la demande, n'ont pas été acceptées.

Sur base de quels critères cette distinction était-elle faite ?

M. Swinnen.—Je n'oserais pas m'avancer sur des critères.

Je peux assurer que toute personne que nous n'avons pas pu accueillir à la résidence a pu se rendre dans une autre ambassade avec laquelle j'avais pris contact.

M. Mahoux (PS).—Il n'en reste pas moins vrai que, même si vous avez apporté une solution aux personnes que vous n'avez pas pu accueillir, il y en a qui ont été acceptées et d'autres qui ont été refusées. Il devait donc bien y avoir un critère positif qui permettait l'accueil et un critère négatif qui ne le permettait pas.

M. Swinnen.—Je pourrais en dire plus à huis clos.

Mme Lizin (PS).—Quelle était l'autre ambassade ?

M. Swinnen.—Je répondrai également à huis clos.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Vous aviez manifestement des contacts avec M. Greindl, le Père blanc qui fut également témoin devant cette commission. Il prétend que vous l'avez envoyé dans le nord pour y négocier avec un colonel.

M. Swinnen (en néerlandais).—J'ai été très surpris de lire cela dans le rapport. Je n'ai jamais confié la moindre mission à une personne officiellement liée à l'ambassade. J'affirme catégoriquement que l'ambassade n'a jamais adressé la moindre demande ni confié la moindre mission à Greindl. De même, je ne lui ai jamais demandé d'intervenir selon ses propres critères. On pourrait supposer qu'il ait ainsi voulu réaliser une percée diplomatique, mais ce n'est assurément pas le cas. Il est vrai que j'avais de nombreux contacts dans tous les milieux, donc aussi chez les Pères blancs, dont la connaissance du pays était très importante. En vertu de ces contacts, j'ai envisagé, lors de la visite de M. Martens, la possibilité que M. Greindl fasse partie de la mission. J'ai soumis cette idée à M. Martens, qui l'a approuvée, mais ce fut sa décision.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Le 8 avril, le cabinet restreint avait trois options: intervention militaire, renforcement du mandat et évacuation.

*M. Mahoux remplace M. Swaelen au fauteuil présidentiel*

Le ministre Claes a déclaré qu'il avait mis tout en œuvre pour obtenir un renforcement du mandat. Avez-vous reçu des instructions des affaires étrangères vous demandant de défendre cette option auprès de Booh Booh ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je n'ai eu que des contacts téléphoniques avec Booh Booh, mais n'ai reçu aucune instruction de Bruxelles à ce sujet. Les affaires étrangères disposaient d'ailleurs de moyens plus appropriés pour obtenir des résultats dans ce domaine. Je pense, en particulier, à la délégation permanente de la Belgique à New York. Ce moyen fonctionnait parfaitement. Il y avait également des contacts directs entre Claes et Boutros-Ghali à Bonn.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—On ne vous a pas demandé non plus avant le 6 avril d'insister sur la nécessité d'un renforcement du mandat auprès de Booh Booh ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Non. On ne me l'a pas demandé. Toutefois, lors de leur visite, les ministres Claes et Delcroix en ont parlé avec Booh Booh. Mais à l'époque, la principale démarche avait déjà été faite, à savoir la fameuse lettre de Claes à Boutros-Ghali.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). —Ma dernière question porte sur les critères de l'évacuation, mais peut-être préférez-vous en parler à huis-clos. Il est singulier que lors de l'évacuation, qui s'est poursuivie jusqu'en juin, on ait évacué certains extrémistes, comme les collaborateurs directs du président et le chef d'état-major de la gendarmerie, M. Ndindiliyimana, et non des rwandais modérés, tels la veuve d'un ancien ministre des affaires étrangères. Comment l'expliquez-vous ?

*M. Swaelen reprend place au fauteuil présidentiel*

M. Swinnen (en néerlandais) — Nous n'avons pas évacué des extrémistes. D'ailleurs, il reste à prouver que le général Ndindiliyimana était un extrémiste.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).— Je vous signale qu'un dossier accablant a été déposé contre lui auprès du juge d'instruction Vandermeersch.

M. Swinnen (en néerlandais)— Je n'ai aucune information à ce sujet. Reste à examiner quels efforts le chef d'état-major a fait pour éviter les événements. Je connaissais assez bien le général et j'avais toutes les raisons de le considérer comme un homme modéré, qui a toujours été soucieux d'entretenir avec nous des rapports constructifs, y compris en tant que ministre de la défense.

Nous avons reçu M. Ruhigira et sa famille dans notre résidence et nous les avons abrités. Le fait qu'il était chef de cabinet du président n'en faisait pas encore un extrémiste. Il aurait été malhonnête de lui refuser la protection de notre résidence. En effet, on ne peut pas négliger le facteur humain. J'ai collaboré de manière intensive avec M. Ruhigira pendant quatre ans. Nous avons eu des entretiens très approfondis et longs, ce qui ne veut pas encore dire que nous étions d'accord sur tout.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).— Vous vouliez encore dire quelque chose au sujet de l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Ngulinzira ?

M. Swinnen.— C'est un des éléments les plus frustrants et les plus décevants pour moi parce que nous n'avons pas pu sauver M. Ngulinzira. Par respect pour cet homme intelligent et courageux, j'ai tenté d'aider au maximum son épouse et ses enfants lors de leur intégration en Belgique.

Au moment où j'ai appris par téléphone de l'ancien premier ministre Nsengiyaremye qu'il se trouvait à l'école technique officielle, nous ne procédions pas encore à l'évacuation. J'ai pris contact avec la MINUAR pour qu'on mette tout en œuvre pour le mettre en sûreté. Je ne sais pas avec qui j'ai parlé, mais ce n'était pas Marchal, ni Dewez. Nous ne savons pas si Ngulinzira était encore en vie au moment où nous sommes allés à l'ETO pour évacuer les Belges.

Mme Lizin (PS).— Connaissez-vous M. Ruggio ?

M. Swinnen.— Je l'ai aperçu mais je ne lui ai jamais parlé.

Mme Lizin (PS).— De quelles informations concernant Jean-Pierre disposiez-vous ?

M. Swinnen.— De celles que j'ai transmises à Bruxelles.

Mme Lizin (PS).—Quels étaient vos interlocuteurs dans l'entourage du président ? Connaissiez-vous son épouse ou d'autres membres de sa famille ? Fréquentiez-vous M. Bagosora ?

M. Swinnen.—Je rencontrais parfois Mme Habyarimana lors de cérémonies officielles mais elle ne se mêlait pas des conversations politiques que je pouvais avoir avec le président. J'ai aussi rencontré quelques membres de la famille du président Habyarimana. Mon interlocuteur le plus fréquent était Enoch Ruhigira.

Quant à Bagosora, il était chef de cabinet du ministre de la défense. Je l'ai rencontré mais mon interlocuteur était essentiellement le ministre lui-même. Je pense que la coopération technique militaire de l'ambassade devait avoir davantage de contacts avec lui. Lors de la visite du ministre Delcroix à Kigali, j'ai organisé un déjeuner à la résidence. M. Bagosora y était présent. Je le voyais lors de manifestations publiques.

Mme Lizin (PS). — A qui téléphoniez-vous dans l'entourage du président lorsque se manifestait un événement particulier ?

M. Swinnen.—Je m'adressais aux ministres ou à leurs collaborateurs. J'ai déjà cité M. Ruhigira. Je prenais aussi contact avec les gens des partis politiques, surtout les modérés, la société civile, les autres ambassadeurs et mes compatriotes. M. Ruhigira était mon interlocuteur lorsqu'il fallait régler un problème avec le président Habyarimana.

Mme Lizin (PS). — L'avez-vous appelé le 6, après l'attentat contre l'avion ?

M. Swinnen.—C'est le nonce apostolique qui m'a appris l'attentat contre l'avion. Je suis d'abord allé chercher mes enfants qui dînaient en ville. J'ai prévenu les Belges que j'ai rencontrés de rentrer chez eux. Je ne pense pas avoir téléphoné à Enoch cette nuit-là. J'ai par contre téléphoné à M. Booh Booh, à mes collègues. J'ai aussi parlé à M. Twagiramungo, brièvement à Mme Agathe et à Dismas Nsengiyaremye.

Mme Lizin (PS).—Avez-vous eu le sentiment que votre collègue français favorisait les démarches en faveur d'Arusha ? Les Rwandais pouvaient-ils avoir une perception différente de l'action française ?

M. Swinnen.—Les relations entre nos deux ambassades étaient correctes. Nous travaillions en étroite collaboration sur plusieurs dossiers.

Mme Lizin (PS).—Des militaires belges vous ont-ils dit que, dans les derniers jours, ils avaient été éliminés de réunions avec des Français ?

M. Swinnen.—L'embargo a décidé sur les livraisons d'armes, à partir de 1990, a provoqué beaucoup de remous parmi les militaires rwandais.

Je ne me souviens pas d'avoir perçu que les Français menaient une politique différente de la nôtre.

J'ai déjà parlé de la réunion décevante du 25 mars à propos de la tentative d'installation du gouvernement de transition. Le 28 mars, nous avons plaidé pour qu'un siège au parlement soit donné à la CDR. Les Français étaient d'accord pour relancer la dynamique de mise en place du gouvernement de transition.

Mme Lizin (PS).—Est-ce que les milieux français vous ont paru informés de la décision du président Habyarimana d'appliquer enfin les accords d'Arusha ?

Nous savons que cette décision prise à Dar es Salam a été communiquée par le président à Kigali. Cette communication téléphonique a pu être interceptée par quelqu'un qui aurait déclenché dès lors toute l'opération. Qu'en savez-vous ?

M. Swinnen.—On dit en effet que le président avait pris la décision d'installer les institutions de transition pour la fin de la semaine. M. Ruhigira m'a dit qu'il avait été chargé de rédiger un communiqué à ce sujet.

Mme Lizin (PS).—Quand vous a-t-il dit cela ?

M. Swinnen.—Je ne m'en souviens pas. Ne soyez pas surpris de cette imprécision, mais durant cette période j'ai eu beaucoup de conversations et, lorsque l'on ne dort pas pendant une semaine, on perd un peu la notion du temps.

Mme Lizin (PS).—Quelle incidence a eu ce communiqué dans les milieux diplomatiques ?

M. Swinnen.—Je n'ai jamais vu ce communiqué.

Mme Lizin (PS).—Au moment où se met en place le rapatriement des Belges, aviez-vous du personnel tutsi à la résidence ou à l'ambassade ?

M. Swinnen.—Une ou deux personnes à la résidence et plusieurs à l'ambassade étaient des Tutsis.

Mme Lizin (PS).—Qu'avez-vous fait pour elles ?

M. Swinnen. — Hormis une secrétaire qui nous a téléphoné, d'abord à mon collaborateur, puis à moi-même, on ne les trouve pas. Heureusement la secrétaire en question a pu s'en sortir. Le 6 au soir, elle nous avait envoyé un appel de détresse parce qu'elle avait très peur.

Mme Lizin (PS). —Elle vous disait donc que l'on massacrait des gens

M. Swinnen.—Je ne sais pas si elle avait déjà constaté des tueries mais elle avait peur car elle avait vu des militaires entrer dans les maisons.

Mme Lizin (PS) — Le 7 avril, à 18 heures, votre ministre...

M. Swinnen.—Notre ministre.

Mme Lizin (PS).—Le ministre Claes dit que l'ambassadeur à Kigali confirme qu'il n'y a pas de difficultés pour nos compatriotes au Rwanda, que la situation semble être plus calme. Or, votre secrétaire, le jour précédent, avait déjà signalé des massacres.

M. Swinnen.—Elle n'a pas parlé de massacres. Elle a dit simplement qu'elle avait très peur. Nous avons tenté de l'amener chez nous.

Mme Lizin (PS).—Vous paraît-il normal et possible que le ministre puisse dire le 7, à 18 heures que la situation est calme ?

M. le Président.—N'est-ce pas plutôt une question pour le ministre Claes ?

Mme Lizin (PS).—Le ministre dit que l'information est confirmée par l'ambassadeur.

Vous avez dit tout à l'heure que l'on vous annonce d'abord la mort de trois personnes.

M. Swinnen.—Non, j'ai dit qu'elles avaient disparu.

Mme Lirin (PS).—Qui vous a informé de leur disparition ?

M. Swinnen.—Je ne peux pas le dire.

Mme Lizin (PS).—M. Delcroix a reçu cette information le 7 à 10 h 30 m. Est-il possible qu'il soit mieux informé que vous qui étiez sur place ?

M. Swinnen.—Oui, absolument. Notre téléphone était occupé en permanence. De toute manière, la MINUAR et KIBAT maintenaient des canaux de communication distincts des nôtres avec la Belgique. Il me semble normal que leur premier souci fut de communiquer cette information au ministre de la défense nationale à Bruxelles.

Mme Lizin (PS). —Avez-vous cherché à entrer en contact avec M. Delcroix ou M. Dehaene?

M. Swinnen.—Non. Toutes nos communications avec le ministre Claes ont été faites par téléphone. Nous n'avions donc pas beaucoup de notes. Il n'y avait ni fax ni télex à la résidence. Heureusement le téléphone a bien fonctionné jusqu'au lundi matin.

Mme Lizin (PS).—Avez-vous demandé à l'ambassade de France une aide particulière ?

M. Swinnen.—Nous avons été en contact constant avec l'ambassade de France. Dans les conversations avec cette ambassade, j'ai beaucoup insisté sur l'aspect humanitaire et de sécurité pour nos compatriotes. Nous avons envisagé très tôt un plan d'évacuation.

Mme Lizin (PS).—Y a-t-il des traces écrites de tout cela ?

M. Swinnen.—Non. Le premier fax envoyé l'a été de l'ambassade, le lundi matin, et il concernait le sort des civils belges.

Mme Lizin (PS).—Etes-vous revenu en Belgique dans le même avion que les dépouilles des dix paras ?

M. Swinnen.—Non.

Mme Lizin (PS).—Savez-vous pourquoi on a interdit aux parents des paras de voir les corps ?

M. Swinnen.—Non. Ce n'est pas de ma compétence.

Mme Lizin (PS). — Etiez-vous au courant de la rencontre entre le ministre Claes et le Secrétaire général de l'ONU à Bonn ?

M. Swinnen.—Indirectement oui. J'étais en relation constante avec le cabinet. Tout d'abord avec M. Jaenen dès les premières heures après l'attentat, ensuite avec Lode Willems, dès son retour de New York. J'ai aussi eu une longue conversation téléphonique avec le ministre le samedi et le lundi, à propos de la fermeture de l'ambassade.

*(Poursuivant en néerlandais.)*

A la Défense nationale, je suis entré en contact entre autres avec l'amiral Verhulst et le chef de cabinet Schellemans.

Mme Lizin (PS).—Comment qualifiez-vous l'attitude de l'église ?

M. Swinnen.—Il est impossible de répondre en quelques mots si l'on veut respecter la vérité. L'archevêque avait été membre du comité central du parti. Lorsque je suis arrivé au Rwanda, il avait quitté cette fonction. La problématique de l'église est toutefois réelle. J'ai trouvé dans l'église des gens courageux qui ont tout fait pour assurer son indépendance. Certains ont toutefois eu un rôle qu'ils n'auraient pas dû jouer.

Les églises catholique et protestante ont cependant fait des efforts considérables sur le plan diplomatique. Elles ont tenté de faire progresser les négociations entre les partis politiques lorsqu'on parlait de partage du pouvoir.

Mme Lizin (PS).—Que pensez-vous du téléx qui parle des milices ?

M. Swinnen.—Je n'ai pas d'idée à ce sujet-là.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — Ai-je bien compris que vous n'avez à aucun moment demandé un avis concernant le retrait ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Je n'étais pas invité formellement aux discussions, mais j'ai parlé du retrait avec les ministres concernés. J'ai déclaré alors que, s'il fallait procéder au retrait, il fallait tenir compte des éléments que je viens de citer.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — Avez-vous conseillé un retrait ?

M. Swinnen (en néerlandais).—J'ai fait observer que nous ne pouvions pas véritablement faire confiance au gouvernement Kambanda. Nous n'avions encore reçu aucun signal positif de ce gouvernement en ce qui concerne Arusha, au contraire.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — Avez-vous également fait observé que le retrait pouvait avoir comme conséquence le massacre de la population ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Nous étions évidemment conscients de la gravité de la situation. Mais il n'était pas simple d'établir un lien causal entre le retrait et le génocide. On ne peut pas oublier que nous avons insisté depuis longtemps pour un mandat renforcé.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). —Quel a été l'élément déterminant pour le retrait ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Vous devez demander cela aux responsables politiques. J'ai fait rapport au gouvernement. Nous avons également écouté la RTL. Pour le gouvernement, il était difficile de prendre une autre décision.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Vous auriez quand même pu insister pour un élargissement du mandat.

M. Swinnen (en néerlandais).—Initialement, on espérait que les accords d'Arusha pouvaient encore être sauvés. Mais alors il fallait renforcer le mandat. Nous n'avons toutefois pas pu examiner ce point sereinement parce que la sécurité de nos compatriotes était menacée.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—A-t-on discuté du retrait les 12 et 14 avril ? La décision était-elle déjà prise à ce moment ?

M. Swinnen (en néerlandais).—J'ai vu le ministre Claes, le 12 avril, lors de mon arrivée de Kigali. Formellement, la décision n'avait peut-être pas encore été prise, mais les discussions se trouvaient quand même déjà à un stade avancé. La décision définitive est tombée le 16 avril.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Le 10 avril, vous avez convenu avec les représentants du FPR au Rwanda que la présence des Belges était souhaitable.

M. Swinnen (en néerlandais).—Je n'ai pas d'explication pour ce revirement. Pour moi aussi, l'attitude du FPR a toujours été peu claire.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Les autres détachements de la MINUAR avaient-ils une représentation diplomatique au Rwanda ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Non.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Environ 2 000 réfugiés rwandais se trouvaient à Don Bosco. Avez-vous signalé ce problème au gouvernement ? Avez-vous demandé des instructions ? Ce point a été discuté le 11 avril au Conseil des ministres. Avez-vous reçu des instructions de Bruxelles ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Il est possible également que les instructions aient été données à la MINUAR.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). —Vous-même n'avez pas reçu d'instruction au sujet de Don Bosco ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Non. A ce moment-là, la situation était très confuse. Je crois que j'ai signalé le problème mais je n'ai pas reçu d'instructions.

M. Goris (VLD) (en néerlandais).—A quel moment saviez-vous que trois Casques bleus avaient disparu ?

M. Swinnen (en néerlandais).—Au plus tard jeudi soir, mais je ne sais plus qui m'a informé de cet incident. Je l'ai signalé à Bruxelles.

M. Goris (VLD) (en néerlandais).—Le père Theunis nous a dit qu'il y avait 11 corps. Le général Dallaire les aurait compté plusieurs fois et il y en aurait certainement eu 11. Avez-vous des indications quant à l'identité du 11e ? Avez-vous des listes des Belges ? Est-il possible que des Belges résidaient illégalement au Rwanda ?

M. Swinnen (en néerlandais).—L'identité de cette 11e personne reste un mystère. Mais, d'un autre côté, le fait est que par la suite on a compté et identifié 10 morts.

M. Goris (VLD) (en néerlandais).—Cela aurait donc pu être un civil.

M. Swinnen (en néerlandais).—Evidemment. Mais la situation était tellement confuse et complexe que je trouve presque normal que divers chiffres aient été cités.

M. Goris (VLD) (en néerlandais).—A votre avis, y avait-il des Belges en séjour illégal ?

M. Swinnen (en néerlandais) —Je l'ignore. Notre objectif était de définir les secteurs où des Belges résidaient. A ce moment-là, nous étions en train d'améliorer notre système d'enregistrement en sensibilisant les gens afin qu'ils nous transmettent leurs nouvelles coordonnées en cas de déménagement. Toutefois, notre système n'était pas parfait car début '94 nous avons dû constater qu'il n'était pas précis. Il se peut que c'était un Belge qui menait une vie marginale, mais ce n'est pas certain. Nous connaissons en tout cas avec certitude l'identité des 10 victimes civiles.

- La réunion est close à 14 h 30 m.